

Le Bas-Breton : politique,
agricole et littéraire ["puis"
journal politique du
département du Finistère
"puis" journal [...]

. Le Bas-Breton : politique, agricole et littéraire ["puis" journal politique du département du Finistère "puis" journal de l'arrondissement de Châteaulin "puis" journal républicain de l'arrondissement de Châteaulin]. 1880-09-04.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE BAS-BRETON

LITTÉRAIRE, AGRICOLE, AVIS DIVERS ET ANNONCES JUDICIAIRES

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Pour ce qui concerne la Rédaction, l'Administration du Journal, les Abonnements et les insertions, s'adresser à M. Ch. LE GOFF, propriétaire-gérant, au Bureau du Journal.

Les lettres et réclamations non affranchies ne peuvent être reçues.
Les articles non insérés ne sont pas rendus; ils sont brûlés.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Châteaulin, ville. 7 francs.
Par la poste et département. 8 —
Les autres départements. 9 —
Insertions. — Annonces, la ligne, 25 centimes; — Réclames, la ligne, 40 centimes.

ABONNEMENTS & INSERTIONS

Les Abonnements et les Insertions se paient à l'avance. — Les insertions se paient en raison du nombre de lignes dont elles tiennent la place. — Le minimum de toute insertion est de 1 franc. — Prix d'un numéro du journal, 25 centimes.
Avis. — Tout Abonné qui à l'expiration de son Abonnement n'aura pas refusé le Journal est considéré comme réabonné pour une même période, et il en doit le prix.

Nos correspondants à Paris, sont : 1^o MM. DONGREL et BULLIER, jeune, rue Vivienne, 55, place de la Bourse. Annonces dans tous les journaux; 2^o M. Adolphe EWIG, fermier de la publicité du Charivari, 2, rue Flécher, près Notre-Dame-de-Lorette

BOURSE DE PARIS

Dernier Cours

3 p. % 87 .. — 4 1/2 p. % 120 25

Actions de la Société française financière. 945 »
Actions de la grande Tuilerie de Bourgogne. 660 »
Obligation. 495 »

AVIS

Les habitants qui auront à recevoir des troupes en cantonnement, pendant la période des manœuvres, c'est-à-dire du 15 Septembre au 21 Septembre, sont prévenus qu'ils auront à fournir aux militaires logés ou cantonnés chez eux, le bois nécessaire à la cuisson des aliments, à raison, par homme et par jour, de 4 kilog. 25 de bois en bûches ou en gros lagots.

Ils seront payés par les soins des maires, d'après le nombre des hommes qu'ils auront logés et au prix fixé par la municipalité, de concert avec l'administration militaire.

Quant aux troupes bivouaquées ou placées dans des halles, édifices publics, etc., le bois leur sera fourni par des habitants ou négociants désignés par les maires. Ils seront payés comme il a été dit plus haut.

Avant la date du 15 Septembre et après le 21 septembre, le bois devra être fourni gratuitement par les habitants qui logeront les soldats, en route, pour se rendre aux manœuvres ou pour en revenir.

Châteaulin, le 28 Août 1880.

Le Maire de Châteaulin,

A. CHAUVEL.

M. Théophile de Pompery, député du Finistère, pour la première circonscription de Châteaulin, et conseiller général pour le canton du Faou, est mort dimanche 29 août, à l'âge de 66 ans, à sa propriété du Parc, en Rosnoën.

M. de Pompery, quoique gravement malade, s'était rendu à la session d'août du Conseil général et, avec un courage et un dévouement dignes de tout éloge, il a assisté aux séances et pris part aux délibérations. On le transportait sur un fauteuil dans la salle du Conseil. On peut dire de lui avec vérité qu'il est mort sur la brèche, en vaillant soldat de la démocratie.

Il était né à Couvrelles (Aisnes).

Le décès de M. de Pompery est une grande perte pour l'arrondissement de Châteaulin. Tous les cultivateurs savaient apprécier ses connaissances en agriculture et il avait donné à celle-ci une remarquable impulsion dans la contrée qu'il habitait.

Les bienfaits accomplis sous l'influence de M. de Pompery sont nombreux dans notre département. Il est impossible qu'on refuse de rendre justice à l'intégrité de caractère qu'il a montrée en toute circonstance. Il est impossible enfin de contester que, sous des dehors parfois un peu rudes, il cachait un grand fond de sensibilité et une bonté de cœur dont beaucoup de malheureux peuvent rendre témoignage.

Les obsèques de M. de Pompery ont eu lieu lundi matin, au milieu d'une affluence considérable qu'avait peine à contenir la modeste église de Rosnoën.

MM. Edouard et Henri de Pompery conduisaient le deuil de leur frère. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Le Breton, ancien collègue du défunt à l'Assemblée nationale, M. Lacoste, son collègue de vieille date au Conseil général, M. Hubert, ancien officier, et M. Paitel, sous-préfet de Châteaulin, qui représentait à cette cérémonie le préfet absent. On remarquait dans l'assistance MM. Swiney et Hémon, députés.

A la suite de l'office religieux, le corps est resté déposé dans l'église, pour être transporté le lendemain dans la commune de Plomeur où existe une sépulture de famille, conformément au désir formel exprimé par M. Théophile de Pompery lui-même.

Par arrêté de M. le Ministre des postes et des télégraphes, en date du 23 août, est nommée receveuse des postes à Saint-Pol-de-Léon, M^{lle} Delombes, gérante des télégraphes à Châteaulin, en remplacement de M^{me} Molié, appelée sur sa demande, à Savenay (Loire-Inférieure).

Par décision de M. le Ministre des postes et des télégraphes, M. Balinec, de Brie, a été appelé, en qualité d'agent stagiaire, au bureau télégraphique de Châteaulin.

Les palmes d'officier de l'Instruction publique viennent d'être accordées à M. Beaulis, professeur de physique au collège de Quimper.

M. Langeron, chargé du cours d'histoire au lycée de Brest, vient d'être nommé officier d'Académie.

La nouvelle commission départementale du Finistère s'est réunie à l'issue de la session du Conseil général.

Cette séance a été presque exclusivement consacrée à la formation du bureau.

Les membres de la Commission ont choisi pour président M. le docteur Le Bâtard, conseiller général de Douarnenez.

Lundi dernier, la commission d'enquête sur l'avant-projet du chemin de fer de Carhaix à Morlaix s'est réunie à la préfecture.

Aucune protestation ne s'est produite. La commission a décidé à l'unanimité qu'il y a lieu de déclarer d'utilité publique la construction du chemin de fer de Morlaix à Carhaix, avec embranchement et gare au Paulet, et prolongement de la voie sur les quais de Léon et de Tréguier.

Le Concours du Comice agricole du Faou aura lieu le 13 septembre.

Le concours du Comice agricole du canton de Crozon aura lieu le lundi 4 Octobre 1880.

Le total des primes est de 550 fr. Distribution d'une prime de 500 fr. donnée par la Société d'agriculture de Châteaulin.

La Fête agricole du canton de Carhaix aura lieu cette année, dans cette ville, le 4 Octobre prochain.

Les primes s'élèvent à 700 fr.

Voici quel sera, dans les manœuvres d'automne de la 44^e brigade, l'itinéraire du 118^e de ligne :

15 septembre (1^{er} jour). — Marche de concentration, le 118^e de ligne allant coucher à Châteaulin.

16 septembre (2^e jour). — Manœuvre

de régiment contre un ennemi figuré. Rencontre au nord d'Irvillac sur la rive gauche de la rivière de Daoulas. Le 118^e va cantonner au Faou.

17 septembre (3^e jour). — Manœuvre de régiment contre régiment. Rencontre derrière la rivière du Faou. Après l'affaire, retraite sur Quimerc'h.

18 septembre (4^e jour). — Manœuvre de brigade contre un ennemi figuré. Rencontre sur la rive droite de la Dougène, au sud de Brasparts, Châteaulin, Lospars et Cosquinquet. Cantonnement à Brasparts.

19 septembre (5^e jour). — Repos.

20 septembre (6^e jour). — Manœuvre de brigade contre un ennemi figuré. Rencontre sur la rive droite de la Dougène, au sud de Brasparts, Châteaulin, Lospars et Cosquinquet. Cantonnement à Brasparts.

21 septembre (7^e jour). — Marche de la brigade avant-garde, d'un corps d'armée, de Brasparts à Sizun. Cantonnement à Sizun.

22 septembre (8^e jour). — Etape de dislocation du 118^e de Sizun à Pleyben.

25 septembre. — Retour de Pleyben à Quimper.

Dans le compte-rendu que nous avons donné concernant le certificat d'étude, nous avons fait figurer Mlle Conotte, Marie, qui a obtenu la note très-bien comme appartenant à l'école des sœurs de Crozon.

On nous invite à rectifier cette donnée. Mlle Conotte, dépendant de la classe de Mlle Courtois, institutrice à Lanvéoc.

Voici par ordre de mérite, la liste des jeunes gens qui viennent d'être admis à l'école normale de Quimper :

Bozec, de Plouguerneau; Floch, de l'Île-de-Batz; Kerleroux, de Brest; Talidec, de Douarnenez; Cochenec, de Châteaulin; Kerzore, de Brasparts; Mahé, de Saint-Renan; Gouriou, de Lambézellec; Hénault, de Crozon; Labous, de Brasparts; Bothorel, de Pleyber-

Christ; Rivoal, de Carhaix; Le Moigno de Quibignon.

Pensionnaires. — Dornic, de Quéménéven; Chapalain, de Quéménéven; Le Coz, de Châteaulin.

Liste supplémentaire. — Thomas, Mazé, Kerdraon, Balany, Le Roux, Hémery.

La Compagnie d'Orléans, vient de décider que, sur son réseau, les banquettes des voitures de 3^e classe, comprises dans les trains de grande ligne, seraient rembourrées et garnies de drap.

A l'unanimité, le Conseil général du Morbihan a demandé au Ministre de la marine d'interdire, d'une manière absolue, la culture de l'huître portugaise dans les eaux du Morbihan, afin d'assurer la conservation de l'espèce française demeurée pure jusqu'à ce jour.

Plusieurs naturalistes poursuivent en ce moment des recherches aux viviers laboratoires de Concarneau. Nous citerons parmi eux M. Pouchet, professeur au Muséum, et M. Slcenka, professeur à l'université d'Erlangen.

D'autres savants étrangers sont attendus ainsi que M. le sénateur Ch. Robin.

M. le ministre de la marine, toujours soucieux de faire servir son administration à l'avancement des sciences, a envoyé à Concarneau et mis à la disposition de nos savants nationaux le cutter à voiles le *Moustique*, dont le commandant, M. Le Fèvre, leur apporte le concours du zèle le plus éclairé et le plus empressé.

Une feuille spéciale de Paris, le *Journal des Expéditeurs*, nous donnent quelques renseignements qui ne seront pas sans intérêt pour nos lecteurs riverains de la mer :

Nous n'avions jusqu'ici sur la place de Paris que deux provenances de langoustes : la bretonne et l'anglaise; car nous devons négliger celle du Midi qui ne s'expédie que très-rarement et qui, vu la distance, ne peut arriver dans de bonnes conditions.

Feuilleton du Bas-Breton

(N^o 7.)

LE SERF DE LA PRINCESSE LATONE

Grand drame de l'émancipation russe

La froideur russe et polonaise n'embrassa pas André Lazienki. Avec la dignité du savoir, il évita de blesser les susceptibilités nobiliaires des seigneurs en provoquant leurs hommages de considération. Sa réserve, sa fierté modeste, ses manières d'homme de cour, lui concilièrent les sympathies. Les chuchotements cessèrent. L'attrait de sa parole eut bientôt subjugué les causeurs du cercle des intimes qui l'attirèrent au foyer. Les bouffons l'y suivirent et le barcelèrent d'interjections épigrammatiques. Chobre, qu'il rembarrait à tout calembour insipide qu'il forgeait, cria à Mercurio : — Quelle différence fais-tu entre ce Comte-ci et une histoire véridique ?

— Que l'histoire est vraie, le Comte faux ! répondit le bouffon en dévisageant la princesse.

Russes et Polonais se mirent à rire.

La princesse mordilla les lames d'ivoire de

(*) Reproduction autorisée pour les journaux qui ont des traités avec la Société des Gens de Lettres.

son éventail en souriant : sourire glacé d'Altesse touchée au défaut de la cuirasse.

— Bravo ! bravo ! bien deviné Mercurio ! applaudit André Lazienki. La sous-entente est spirituelle; ajoutons-y que l'histoire vraie a ses détracteurs et voit même ses contemporains discuter sa véracité, tandis que le conte peu à peu se naturalise, et colporté de bouche en bouche finit par trouver créance près des incrédules.

— Latone ! le Comte que tu nous fabriques le prends-tu au sérieux ? demanda effrontément Mercurio.

On ne lui répondit pas.

Les Français n'osèrent rire franchement de la péroraison satirique du bouffon. Les Russes, formalisés, se récriaient. Charlotte vint à point détourner l'attention des causeurs sur Lexis.

La jeune lady lui avait donné des pralines. Les pralines croquées, il dégustait des glaces à l'orientale.

Les trempettes de ses doigts lilliputiens enduits de la pâte sucrée qu'il léchait gravement étaient comiques.

— Ça bon ! faisait-il.

De trempettes en trempettes, il entamait sa seconde glace.

Le comte Lazienki mit le holà à la dégustation indigène et indigeste.

Furieux qu'on lui coupât les vivres, le baby se cramponna à la coquille que le Comte lui enlevait.

— Y glace, y glace ! papa-maman cria-t-il. — Mon garçon, sucez vos pralines, vous n'aurez pas cette glace.

— Toi, Laski ! méchant ! pleura le nain. Et menaçant du poing Son Excellence :

— Latone fouettera toi !... Latone fouette serf !

L'apostrophe était terrible pour le Comte. Elle causa dans le cercle une stupeur qui se traduisit par un silence embarrassé.

— Lexis ! fit la princesse.

Le favori, étonné de la sévérité de l'appel, l'alla le trouver.

— Un genou en terre et tête nue, priez Son Excellence André Lazienki, Comte romain, cordon de Saint-Alexandre Newski de Russie, chevalier des ordres de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Autriche et de Turquie, d'agréer les très-humbles excuses de Latone Irmaine, princesse Thémiranoff Topskoi, pour le manque de respect dont un des gens de sa maison s'est rendu coupable envers son hôte.

Lexis avait la compréhension lente. Il ne voyait pas en quoi sa menace était si criminelle, mais l'expiation ne lui coûtant pas il bredouilla docilement l'excuse que Son Altesse lui dictait.

Il n'en fut pas quitte pour si peu.

— Mercurio, descends-le au logement et passe-le aux verges, prononça la princesse.

— Les verges à Lexis ? s'écria le bouffon.

— Je ne me répète jamais !

— Je supplie Votre Altesse de ne pas attacher d'importance à cette petite colère d'enfant, dit le Comte, le seul du cercle qui à l'apostrophe imprévue du nain eût conservé sa sérénité.

— C'est généreux à Votre Excellence d'intervenir. Mais vous me suppliez en vain, Lexis sera corrigé. Obéis, Mercurio.

Le bouffon emporta le joujou.

— Lermézin ! jeta-t-il de la galerie, ne l'avais-je pas dit que les romans Russes empiètent le bois vert dans les bûchers princiers ? Lexis a les gaudes, à nous les triques, au héros les souches, etc... que l'héroïne nous venge ! Au large, tcherkesses ! place à la justice de Latone.

Cette sortie augmenta le malaise des hôtes. Les seigneurs regardaient la princesse et s'entre-regardaient. La princesse ouvrait, fermait, rouvrait son éventail en silence.

Le prince Lermézin passa dans le salon voisin, le salon de musique. Un prélude d'instruments résonna.

Le concert ! le concert ! s'écrièrent les dames empressées de clore cet incident pénible, et de rompre un silence qui pesait à tous.

Les grandes maisons Russes louent des troupes de musiciens qu'elles hébergent durant la saison des bals et des visites; saison, soit d'hiver, soit d'été. L'orchestre de Thémiranoff, fixe, à l'année, recrutait ses artistes au Conservatoire de Vienne; sa musique jouait au théâtre du palais, aux soirées de Scopieff

et les après-midi au parc.

— Si nous dansions ? suggéra la comtesse Dorali.

Le concert fut remis, le signal des danses donné. Dès les premières mesures, la sous-gouvernante et les modèles Daltonin quittèrent le salon.

Odetta hésitait à rester. La duchesse d'Erperbourg défera de son hésitation à la princesse, qui pria le vicomte d'Aluze de faire figurer la petite marquise au quadrille que l'on formait.

La jeune fille n'avait jusque-là dansé qu'au piano avec ses compagnes pour cavalier. Transportée de joie à la pensée de danser « pour de vrai », elle s'envola au bras de Georges, légère et gaie comme l'oiseau sur la branche.

IX

Véniane la Florentine, rentrée de l'atelier, s'était couchée. Une lampe d'albâtre éclairait faiblement sa chambre. Le beau modèle ne dort pas. Le coude sur l'oreiller il veille et chasse le sommeil qui appesantit ses paupières.

— Madame la comtesse d'Allienti, Votre Excellence est-elle visible ? lui demanda-t-on. — Marquissetta, nous sommes visibles, répondit la princesse.

Odetta, palpitante des plaisirs goûtés au bal et du gros secret qu'elle avait à confier à son amie, arrondit ses bras caressants au-

Aujourd'hui, nous avons une troisième espèce, avec laquelle il faut compter : c'est la langouste des côtes d'Espagne. Ce crustacé, quoique inférieur à ceux de Bretagne, est encore assez fin pour que les acheteurs n'aient pu en faire la différence depuis son apparition sur le marché, qui date déjà de quelques mois.

Les expéditeurs bretons ont trouvé là une ressource précieuse pour leurs viviers qui menaçaient de se désespérer. C'est M. Lévêq, de Brest, un des principaux expéditeurs de langoustes, qui, un des premiers, a eu l'idée de pratiquer cette heureuse importation. Avis à ses confrères.

La saison des huîtres s'annonce assez mal. Par suite des gelées exceptionnelles de cet hiver, les parcs sont très-dégarnis et l'on parle d'une augmentation considérable dans les prix.

Ce bruit ne doit pas être considéré, malheureusement pour cette branche de commerce, comme une manœuvre des parieurs pour faire monter les cours ; car il n'est que trop réel que les huîtres seront rares cette année.

AVIS

Les négociants et marins se servant du canal de Nantes à Brest (2^e section) et du canal du Blavet, sont prévenus que la crue extraordinaire des 22-25 août 1880 a causé des dégâts graves et créé des hauts fonds sur plusieurs points de ces voies navigables.

Néanmoins, la navigation ne sera pas interrompue sur le canal de Nantes à Brest (2^e section), entre la Maclais et Pontivy, dans le Morbihan, et entre Châteauneuf-du-Faou et Châteaulin, dans le Finistère, non plus que sur le canal du Blavet entre Pontivy et Hennebont, dans le Morbihan.

Elle sera forcément interrompue pendant 15 jours, du 1^{er} au 15 septembre sur le canal de Nantes à Brest (2^e section), entre Pontivy et Guerlédan, dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord, et entre Gouarec et Châteauneuf-du-Faou, dans les Côtes-du-Nord et le Finistère.

Elle sera interrompue pendant un mois au moins à partir du 1^{er} septembre, entre Guerlédan et Gouarec, dans les Côtes-du-Nord.

On écrit à l'Union républicaine du Finistère, à la date du 27 août :

Mercrredi dernier, à 8 heures du soir, par un violent orage qui durait depuis plusieurs heures et qui s'est continué fort avant dans la nuit, le sloop *Jeanny*, du Faou, patron Pétel (Sebastien), arrivait au Faou, venant de Brest avec quelques passagers à bord. La nuit était noire. L'une des passagères, M^{me} Rozec, marchande de jouets à Brest, qui se rendait au pardon de Sainte-Anne-la-Palud, est tombée à la mer en débarquant. Le patron Pétel, s'est aussitôt jeté à son secours, sans même prendre le temps d'ôter sa capote ni son pantalon, en toile cirée ; guidé par les cris qu'il poussait cette malheureuse femme, il a pu la rejoindre et la saisir à la lueur d'un éclair ; s'accrochant à une amarre, il a réussi à la soutenir au-dessus de

l'eau jusqu'à l'arrivée d'un canot dans lequel ils sont montés. M^{me} Rozec a été conduite chez M^{me} veuve Colin, cabaretière, où elle est restée passer la nuit.

Les Réquisitions pendant les grandes Manœuvres

Nous sommes aujourd'hui à la veille des grandes manœuvres, et comme l'application de la loi sur les réquisitions intéresse tout le monde, nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux les principales dispositions de l'instruction du 25 avril 1880, relatives aux manœuvres d'automne, dispositions qui ont cherché à concilier à la fois l'intérêt du soldat et celui de l'habitant.

Afin de ne pas imposer aux habitants une charge trop lourde, les troupes cantonnées ne pourront pas exiger des habitants la fourniture gratuite du bois de chauffage, dont la distribution devra être assurée par une autre voie. Pour les isolés et les petits détachements on pourra toujours, mais sans dépasser la limite de six hommes par feu, requérir la nourriture chez l'habitant ; mais on n'aura recours à ce moyen que lorsqu'il sera impossible de pourvoir autrement à la subsistance de ces fractions de troupes.

On ne devra également user du droit de réquisition pour les prestations que lorsque les autres moyens dont dispose l'administration seront insuffisants pour procurer les ressources nécessaires.

Afin de faciliter l'application de la loi, les chefs de corps ou de détachement seront munis de carnets d'ordres de réquisition et de reçus des prestations fournies. La remise des ordres de réquisition aux communes ou aux individus ne les dispense pas de délivrer, après que la réquisition a été exécutée, des reçus pour les fournitures qui leur sont faites. Les chefs de corps nomment dans chacun des départements de leur région où des réquisitions peuvent être exercées pendant les manœuvres, les membres de la commission qui sera chargée d'évaluer les indemnités dues aux personnes et aux communes pour le paiement des prestations fournies. Les préfets, de leur côté, désignent les membres civils de cette commission. L'intendant militaire du corps d'armée est chargé d'arrêter, d'après les commissions d'évaluation départementales, le chiffre des indemnités à allouer pour les prestations fournies. Lorsque les commissions établissent à l'avance des tarifs pour les différents objets susceptibles d'être réquisitionnés, l'intendant militaire est également chargé d'arrêter ces tarifs par délégation ministérielle.

Le nombre des jeunes gens de la classe de 1879 qui seront appelés cette année sous les drapeaux, pour y être maintenus après une année de service, a été fixé, pour l'armée de terre, à 96,152.

Le contingent de la marine a été fixé à 7,499 hommes ; mais, par suite des engagements volontaires contractés par la marine, depuis le 1^{er} janvier 1880, le chiffre est réduit à 5,079.

La première portion du contingent

comprendra, par conséquent, 101,211 hommes. Cependant, en raison des non-valeurs (dispenses, exemptions, services auxiliaires, etc.), le Ministre a décidé qu'il faudrait désigner 109,880 jeunes soldats.

Le 84^e deligne, en garnison à Avesnes, vient d'être armé d'un nouveau fusil sortant des manufactures de l'Etat. Ce nouveau fusil est destiné à remplacer le fusil Gras, modèle 1874, qui doit être réintégré en manufactures pour y subir des transformations. Le nouvel armement qui vient d'être mis en service diffère de l'ancien par suite de modifications qui ont été faites dans la culasse mobile, le guidon et l'épée-baïonnette.

Un grand nombre de facteurs ruraux ont, il y a quelque temps, adressé à la Chambre des députés une pétition demandant une augmentation de leur trop modique traitement.

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, vient d'adresser au président de la commission des pétitions une lettre dans laquelle il annonce qu'il a demandé un crédit de 500,000 fr., qui lui permettra de faire droit à la juste réclamation de ces modestes et dévoués fonctionnaires.

Le *Journal officiel* vient de publier le relevé, dressé par la direction de l'agriculture, des importations de bétail en 1880. Nous y trouvons 41,707 bœufs, 2,572 taureaux, 37,885 vaches, 2,570 génisses et taurillons, 25,255 veaux, ce qui forme un total de 110,000 têtes pour l'espèce bovine. Il est entré en France durant la même période, 827,182 moutons, 4,524 chèvres et 153,646 porcs. L'Italie tient la tête pour les bœufs dont plus de la moitié nous sont fournis par elle ; l'Algérie vient ensuite. La Belgique est le pays dont les vaches et les veaux dominent dans notre importation. Ce fait peut sembler singulier, si on songe à la faible importance territoriale de ce royaume : il est probable qu'un grand nombre d'animaux classés comme belges ont une autre provenance et ont simplement traversé la Belgique pour pénétrer sur notre sol. L'Allemagne contribue pour près de la moitié dans nos importations de moutons, distançant de bien loin l'Algérie et l'Italie. Enfin quant aux porcs, c'est encore la Belgique qui l'emporte.

La misère est toujours très-grande en Prusse ; les céréales y manquent presque absolument, et le peuple, qui n'a pas même vu la couleur de nos cinq milliards, n'a pas de quoi payer les froments étrangers.

Le rapport sur le budget de 1881 nous apprend qu'il y a en France 5,000 bureaux télégraphiques, ce qui fait un bureau par 7,500 habitants et 100 kilomètres carrés.

En Suisse, il y a un bureau par 36 kilomètres carrés.

La longueur du réseau français est d'une fois et demie le tour de la terre ; la longueur des fils de trois fois le tour du globe.

Le nombre des dépêches expédiées par 100 habitants, pour les divers Etats d'Europe, est assez curieux à comparer : Suisse, 70 ; Grande-Bretagne, 67 ; Etats-Unis, 64 ; Pays-Bas, 49 ; Belgique, 45 ; Norvège, 32 ; France, 31 ; Allemagne, 25 ; Grèce, 21 ; Autriche, 19 ; Italie, 16 ; Hongrie, 15 ; Russie, 5.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'on peut s'abonner pour un an, dans tous les bureaux de poste, moyennant un franc, au *Journal des Tirages Financiers*, organe de la Société Française Financière, dont le siège social est à Paris, 18, rue de la Chaussée-d'Antin.

Chaque abonné a droit au paiement gratuit de coupons, à l'achat et à la vente de ses valeurs sans commission.

Ce journal, indispensable à tous les porteurs de rentes, d'actions et d'obligations, est très-complet ; il paraît chaque dimanche en seize pages de texte ; il publie la liste officielle des tirages, le cours des valeurs cotées officiellement et en banque, les comptes rendus d'assemblées d'actionnaires, des études approfondies des entreprises financières et industrielles et des valeurs offertes en souscription publique, les lois, décrets et jugements intéressant les porteurs de titres, etc.

En un mot, le *Journal des Tirages Financiers* existe, depuis dix ans ; il ne reçoit ni annonces, ni réclames et son impartialité et son indépendance en font l'organe le plus autorisé de la presse financière.

BIBLIOGRAPHIE

Itinéraire général de la France par Adolphe JOANNE.

BRETAGNE (1)

M. Adolphe Joanne vient de publier une nouvelle édition de son *Guide en Bretagne*. Cette réimpression n'est pas un nouveau tirage sur le même cliché ; c'est une refonte complète, c'est, on peut le dire, un nouvel ouvrage. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer entre elles les deux dernières éditions du *Guide* ; on verra avec quel soin, quelle scrupuleuse méthode le livre a été tenu à jour. Au fur et à mesure que les recherches historiques et archéologiques appellent l'attention sur un monument peu connu de notre vieille France, l'auteur le signale. Il enregistre les états de tous les congrès, de toutes les réunions scientifiques de province ; ses nombreux correspondants, qui comptent parmi les érudits les plus distingués des départements, le mettent au courant de toutes les découvertes. On peut dire que la France entière collabore aux ouvrages de M. Adolphe Joanne, et c'est ce qui leur a acquis la faveur et l'estime universelles. Les notices substantielles consacrées à la description de chaque monument sont, souvent, le résultat de longues et patientes recherches ; aucun détail qui ne soit authentique, aucune affirmation qui ne soit conforme au dernier mot de la science.

Le *Guide en Bretagne* renferme la description détaillée non-seulement des cinq départements dont se composait cette province (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure), mais encore des départements qu'il faut nécessairement traverser pour aller la visiter en partant, soit de Paris, soit de la Touraine ou du Maine, soit de la Normandie (Eure-et-Loir, Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire). Le voyageur qui se rend de Paris à Nantes, et qui veut s'arrêter en route, trouvera dans le *Guide en Bretagne* une description complète de Chartres et de sa merveilleuse cathédrale ; à Nogent-le-Rotrou, il visitera, avec l'auteur, les églises Saint-Hilaire et Notre-Dame, ainsi que l'Hôtel-Dieu et le Château-Féodal de Saint-Jean ; à la Ferté-Bernard, il admirera

(1) 1 vol. in-16, Paris, Hachette, 1880, 10 fr.

les trois chapelles absidiales de l'église de Notre-Dame-des-Maraîs. Les remarquables vitraux de la cathédrale du Mans, et les nombreux édifices religieux et civils de cette ville sont décrits avec une abondance de détails qui ne laisse rien à désirer. Du Mans à Angers, l'auteur nous fait arrêter à Sablé et nous conduit de là à l'abbaye de Solesmes, dont les sculptures sont un joyau d'art unique en France. A Angers, la vieille ville qui a crevé son mur d'enceinte pour étendre librement les longues lignes de ses boulevards plantés d'arbres et bordés d'élégantes constructions, nous visitons la cathédrale avec ses tombeaux, le palais épiscopal avec son vaste escalier et sa belle salle synodale du XI^e siècle, le château, construit par Louis IX, la statue du roi René, œuvre de David d'Angers, les magnifiques arcades ornées de sculptures et de colonnettes, que l'on voit dans la cour de la préfecture, et un grand nombre de palais et d'édifices modernes, qui font d'Angers une des plus belles villes de France.

Quant aux villes de Nantes, Rennes, Brest, Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, Fougères, Saint-Malo, Vannes, Redon, situées dans la Bretagne proprement dite, elles sont chacune l'objet de notices très-étendues et dans lesquelles aucun détail intéressant n'est omis. Le côté pittoresque du pays de Bretagne, ses landes monotones et si pleines de poésie, ses côtes aux falaises gigantesques, aux découpures accidentées, ses traditions étranges de l'époque celtique et du moyen âge, sa population qui se distingue de celle des autres provinces par ses traits physiques, ses croyances, ses superstitions, tout ce passé qui fait de la Bretagne une des curiosités de la France, tout cela se retrouve dans le livre de M. Joanne, en une multitude de traits épars çà et là.

Depuis que la mode, d'accord avec l'hygiène, pousse, chaque année, des milliers de touristes vers les plages de l'Océan, la Bretagne n'a pas encore réussi à attirer sur ses côtes la grande invasion annuelle des Parisiens. Elle est trop loin de Paris, dit-on d'un commun accord, et cependant les admirables plages de Saint-Malo, Saint-Servan, Dinard, Concarné, Douarnenez, du Croisic et du Conquet, méritent bien d'attirer les touristes. La vie y est plus simple que sur la plupart des plages normandes, et tous ceux qui demandent à la mer du repos, de la santé et des distractions tranquilles doivent venir en Bretagne. Outre les stations ci-dessus indiquées, un grand nombre de baies et d'anses peuvent offrir un agréable séjour d'été aux étrangers.

Depuis Saint-Malo jusqu'à l'embouchure de la Loire, les paysages marins se succèdent avec une variété infinie, les uns sauvages et déserts, les autres riants et animés ; on n'a que l'embarras du choix. Les excursions abondent.

L'admirable rocher du Mont-Saint-Michel se dresse à quelques lieues à peine de Saint-Malo ; au nord de la même ville, l'île de Jersey promet aux visiteurs une série d'enchantement. A 16 kilomètres de la presqu'île de Quiberon, Belle-Ile, assise sur ses hautes falaises percées de nombreuses grottes, brave les lames furieuses de l'Océan ; les découpures de certains points de sa côte rappellent les fjords de la Norvège, tandis que les lentilles qui bordent les ruisseaux mettent un coin de Provence en plein océan. Au sud de Lorient, l'île de Groix, que la mer a entaillée de grottes profondes et de gouffres sans fond, dressée au-dessus des escarpements de sa côte, les colonnades granitiques de ses menhirs et de ses dolmens, tandis que ses phares projettent sur les flots la longue traînée de leurs feux rouges qui, la nuit, guident les matelots. Sur la côte du Morbihan, les dolmens de Locmariaquer et les menhirs de Carnac, célèbres dans l'univers entier, frappent l'esprit du voyageur par leurs proportions colossales. Le livre de M. Adolphe Joanne nous promène à travers toutes ces merveilles ; il les décrit avec l'émotion d'un artiste et la précision d'un savant. Après l'avoir lu, les étrangers admireront la Bretagne, et les Bretons aimeront encore davantage leur pays.

Un autre motif qui a, jusqu'ici éloigné les visiteurs, c'est que la Bretagne jouit d'une

tour du col de la Florentine, et son baiser de colombe lui rosa la joue.

La soirée de Sciopeff a fini bien tard, ma chérie, dit la bonne Véniane.

— Bien tard ? J'aurais dansé dix jours et dix nuits consécutifs au bal des intimes ! l'on a polka, mazurka. Je n'ai pas manqué une polonaise, un quadrille, et j'ai valsé, Véniane ! La valse est le plaisir des dieux ! l'on tourbillonne entre ciel et terre, l'on croit voltiger, il vous pousse des ailes... J'avais les meilleurs cavaliers, le comte Dorali, le prince Serge Douratoff (qui valse bien !), le duc d'Eperbourg... tous les seigneurs m'invitaient à l'envi.

Odette réembrassa la Florentine avec une effusion qui dissimulait un orgueil enfantin de ses succès flatteurs.

— Lara et Lestia m'ont fait fête de vos triomphes, ma « Perle sur Perle ».

— Les bavardes !... Je présume pendant qu'elles y étaient, qu'elles t'auront tout dit sur les Hindoues, Lexis, le comte Lazienki le grand savant et...

— Et le gentilhomme français qui leur a beaucoup plu. Elles m'en ont tracé un portrait enchanteur : taille moyenne et bien prise, yeux bruns, moustaches noires et mouche coquette, nœud de cravate irréprochable, tournure élégante...

— Les vilaines ! dit Odette dépitée d'avoir été prévenue ; Georges n'a que faire de leurs éloges.

— Eloges qui ne me racontent pas votre entrevue. Tu sais que tu me dois tes confidences, ma chérie ; je veille à leur intention.

— Oui, mais tu ne les rediras à personne ?

— A personne ! affirma sérieusement Véniane.

— C'est sûr, insista Odette.

— Sur, sur.

— Tu es discrète, je suis tranquille, tu vas tout savoir.

Le serment, pour n'être pas politique, n'en était que plus sincère.

Véniane se réaccouda sur l'oreiller. Odette s'assit sur le rebord du lit.

La petite marquise avait au front le virginal éveil. A ses lèvres tremblait le premier aveu qui rayonne sous la frange des longs cils et précipite les battements de la poitrine émue. Le secret de la jolie enfant était une étoile à minuit, une violette que son parfum trahit. Elle le croyait pourtant bien secret, son secret, et ne s'expliquait pas la naïve honte qui la retenait de la confier simplement à son amie.

Le récit commencé, elle n'omit ni le saisissement du petit mari et de la petite femme se revoyant si grands, ni le babillage des doigts, ni le tête-à-tête de la soirée.

Le chemin des écoliers parcouru, le secret était à révéler. Les yeux de la petite marquise glissèrent radieux vers la Florentine et s'abaissèrent. Sa joue s'empourpra.

— Et puis, fit Véniane, comme elle s'arrêtait.

— Il m'a dit de si douces choses... murmura-t-elle.

— Quoi donc ? demanda Véniane avec une pointe de malice bienveillante.

— Qu'il... m'aime !... fit Odette très-bas et comme effrayée de l'aveu.

— Ne le savais-tu pas, ma chérie ?

— Non, rougit Odette, qui cacha son joli visage sur l'épaule de la Florentine.

— Mais tu m'as dit cent et cent fois qu'il t'aimait.

— Oui... mais c'était autrement.

— Et toi, l'aimais-tu autrement que tu ne l'aimais ? Véniane interrogeait maternellement sa compagne.

— Je l'aime, lui fit-il répondu.

— D'amour ?

Quelques secondes s'écoulèrent, et d'une voix distincte quoique faible, on répondit :

— D'amour... si le bonheur que j'éprouve est cela.

— Et lui, le sait-il ?

— Il m'a demandé d'être sa femme ; j'ai mis ma main dans sa main ; nous sommes fiancés. Pourquoi cette stupéfaction, Véniane ? N'est-il pas naturel, puisque nous nous aimons que nous nous épousions ?

— Son Altesse acquiesce à ton mariage immédiat ? hasarda la prudente Italienne.

— Nous n'avons seulement pas pensé à Son Altesse ; mais elle le ratifiera. Je ne suis plus modèle ; je ne lui sers à rien.

— Cependant, si telle n'était pas sa volonté.

— Dam ! tant pis ! nous nous passerions de son consentement. Plutôt que d'attendre quatre mortelles années son « oui », je m'enfuirai de Sciopeff ou Georges m'enlèvera.

— Comme tu y vas, ma petite marquise ! Et Son Altesse qu'on aimait uniquement... son amie Véniane dont on ne voulait pas se séparer... qu'en ferons-nous ?

— Signorella contessina, on aime Son Altesse et on ne la quittera pas, et l'on ne se séparera point de sa chère Italie. Nous avons, nous deux Georges, arrangé parfaitement tout ça. Le pays qu'habitera la princesse, nous l'habiterons ; la Russie, si c'est la Russie ; les Indes si ce sont les Indes. Georges louera une maison blanche, à volets verts, bâtie dans un jardin, et nous y demeurerons. Je meublerai ta chambre gentiment, je la tapisserai de bleu rose pompadour. Oh ! je t'en préviens, je te gèrerais.

— Bon petit cœur ! soupira l'Italienne, à l'espégle tendresse de la jeune fille.

— Il n'y a pas de bon petit cœur ! Que ferez-vous à Sciopeff sans moi, madame ? Pleurer, me regretter... En Italie, tu n'as plus de famille, de parents. Tu seras la sœur de Georges, il te mariera à l'un de ses amis ; il en a beaucoup ; quelques-uns presque aussi charmants que lui. Ton mari t'aimera, vous vous aimerez, nous nous aimerons, et nous serons tous heureux, heureux, heureux !

A l'expectative, l'expansive Française battit des mains.

Véniane, les yeux humides, lui souriait.

Odette avait tant de confiance qu'il y aurait eu de la cruauté à souffler l'incrédulité sur ses illusions à volets verts. Véniane lui laissa ses bâties en Espagne et écouta complaisamment jusqu'au jour les projets dorés de la petite marquise, qui n'avait point sommeil et ne s'apercevait pas de la fatigue du modèle, que l'Arnaut avait posé dans dix-huit attitudes différentes à l'atelier.

Georges d'Aluze écrivit le matin une longue lettre à sa mère. Son voyage et la réception affable de la princesse mentionnés, il avouait l'amour subit que Mlle de Gabre lui avait inspiré. La phrase sacramentelle des fils soumis : « Elle sera ma femme ou je ne me marierai jamais » couronnait l'inventaire minutieux des vertus de cette gracieuse personne, et la demande opportune de bénir les fiançailles anticipées du futur couple.

Ce « jamais » à la sorte des roses : il naît avec l'aurore et meurt au déclin du soleil ; mais il a le don d'impressionner les parents. Pour qu'il produisit tout son effet sur la vicomtesse d'Aluze, George le mit en vedette dans un *post-scriptum* brûlant.

La lettre montrée au comte Lazienki, le comte lui conseilla d'attendre la réponse de la vicomtesse d'Aluze avant que de s'ouvrir de ses projets à la princesse. Le jeune homme se rendit aux spécieuses raisons qui lui furent données.

— Mon cher Georges, lui dit André La-

mauvaise réputation au point de vue de la propriété et du confort; on l'accuse de manquer de moyens de communication et surtout d'hôtels. Certainement la Bretagne n'a pas un réseau de chemins de fer aussi développé que celui des environs de Paris ou des départements du Nord, mais on peut dire que presque toutes les localités importantes sont desservies par les voies ferrées; de bonnes routes rendent facilement accessibles les points éloignés des stations. Quant aux hôtels, il est rare que les touristes aient à s'en plaindre; la plupart peuvent rivaliser avec ceux du reste de la France, et si l'on n'y trouve point le luxe dans le mobilier et le service, du moins la plus stricte propreté y règne partout. Ajoutons que la nourriture y est saine et abondante, et que, chose rare! on y peut manger du poisson. Il y a en Normandie peu de bateaux pêcheurs, en outre le produit de la pêche est presque toujours expédié directement à Paris. En Bretagne, au contraire, la mer est constamment sillonnée par de nombreuses barques; la sardine, le homard, le thon, l'anchois, le turbot, la sole, le maquereau abondent sur la côte et sont vendus aux riverains à des prix modérés. Comme on le voit, M. Adolphe Joanne sait rendre justice à notre pays, car tous les détails que nous venons de donner sont empruntés à son livre.

Cette nouvelle édition a, en outre, comblé une lacune. Les milliers de touristes qui vont tous les ans de Saint-Malo à Jersey, se plaignant de ne trouver aucun Guide intéressant et sérieux des Iles Anglaises. M. Charles Raymond, un jeune écrivain auquel on doit un Guide en Corse plein de couleur locale, a été chargé par M. Joanne de visiter Jersey, Guernesey, Aurigny et Sark. Il a écrit, à la fin du Guide en Bretagne, un Appendice du plus haut intérêt sur les Iles Anglaises. Il a résumé en une cinquantaine de pages, suivant la méthode claire et précise de M. Joanne, les observations recueillies pendant son voyage et dans un grand nombre de livres anglais. Tout ce qui intéresse l'histoire et la constitution si particulière de Jersey y est traité dans une introduction rapide mais substantielle. Les beautés pittoresques de l'île sont passées en revue et décrites dans une série d'itinéraires courts et pratiques, depuis les rochers déchiquetés des Corbières jusqu'à la colossale forteresse de Montorgueil. Jersey suivant l'expression de M. Charles Raymond, est un des rares pays où l'imagination n'éprouve pas de désappointement. Il en est de même des autres îles de la Manche.

Nouvelles diverses

On écrit de St-Nicolas-du-Pélem à l'Armorique, à la date du 25 août :

J'ai voulu vous envoyer une dépêche télégraphique, mais le service a été désorganisé dimanche; l'administration a été obligée d'expédier des estafettes à cheval. C'est un véritable cataclysme; la désolation règne ici. Les eaux ont entraîné les récoltes. Le courrier entre Rostrenen et Guingamp a été arrêté par les ponts enlevés.

Pour le seul canton de Saint-Nicolas, on estime les dégâts à plus de 100,000 francs.

Dans le canton de Rostrenen, même lamentable situation. Le moulin de Posporet, commune de Trémargat, a été enlevé en même temps que la chaussée. Tout le monde a pu se sauver. Un homme qui se trouvait dans une chambre au moment où le moulin était entraîné a pu s'accrocher à un arbre; il est resté dans cette critique position pendant plusieurs heures; enfin on est parvenu à le sauver. Tout le bétail a péri.

De Goarec, on nous annonce que le Blavet a débordé en causant de grands ravages. Deux ponts ont été emportés, ainsi que le pont de Caffin.

A Bourbriac, dans la nuit du 21 au 22, un orage s'est abattu sur toutes les communes du canton. La foudre est tombée sur plusieurs points de la commune de Bourbriac, à Senven-Lébart et à l'Etang-Neuf.

Nous avons malheureusement à constater la mort d'un cultivateur qui se rendait à la messe. Il a été foudroyé sur le chemin conduisant de Bourbriac à Kérien.

Les dégâts occasionnés par cet ouragan, tant aux récoltes qu'aux chemins, ponts et aqueducs, ne peuvent être évalués à moins de 20,000 fr., pour le seul canton de Bourbriac.

On écrit de Beaume-les-Dames :

Un affreux accident a eu lieu à la scierie Devaux, près Gemonval.

Le sieur Biard, âgé de 22 ans venait d'être admis le matin même comme ouvrier, et on l'avait chargé d'enlever les planches à mesure que la scie les débitait.

Grande recommandation avait été faite au jeune homme d'éviter l'attouchement des scies en mouvement, mais, son adresse ne répondant pas à sa bonne volonté, il fut saisi par une dent de scie, entraîné par elle dans son mouvement de va-et-vient et coupé en deux. La scie entama d'abord l'épaule, puis rencontra le cœur, qu'elle coupa, et sortit en sciant les côtes.

Pour tous les articles non signés : Ch. LE GOFF.

Bulletin Agricole et Commercial

Les battages sont loin d'être terminés, aussi nous est-il impossible d'évaluer encore le rendement total de la récolte de blé en France. Mais nos renseignements nous confirment ce que nous avons déjà annoncé, c'est que la récolte donnera une bonne moyenne.

Une seule céréale est très-abondante, c'est l'avoine; le rendement est beaucoup meilleur qu'on ne l'espérait, surtout pour les avoines de printemps.

Voici les nouvelles des récoltes à l'étranger.

Aux Etats-Unis, la récolte est moyenne dans la majorité des Etats, faible dans les autres.

En Hongrie, les blés sont très bons et les premiers battages ont donné d'excellents résultats.

En Allemagne, très mauvaise, en Prusse principalement, tant en blé, seigle, foin que pommées de terre.

L'Italie, malgré une forte sécheresse ne se plaint pas du rendement des froments.

En Espagne la récolte est très-bonne dans presque toutes les provinces.

Il en est de même en Turquie.

La Russie au contraire a un rendement fort médiocre.

En Angleterre, sauf les pommées de terre qui donneront un résultat inespéré, les autres récoltes sont très-faibles.

Le prix du blé n'est pas encore fait, les marchés sont sans apports, la culture est trop occupée pour y venir.

A la halle de Paris on a offert des échantillons de blés nouveaux livrables : courant 27 fr. 25; septembre, 26 fr. 50; dernier mois, 25 fr. 75 à 26 fr.

Quant aux avoines et aux orges, le marché est absolument nul.

MERCURIALE DE CHATEAULIN

Marché du 2 Septembre 1880.

	haut prix	bas prix	Prix moyen
Froment, 80 kil.	19 50	18 50	18 50
Seigle 80 id.	18 50	17 50	18 00
Orge 50 id.	7 50	7 00	7 25
Blé-Noir 80 id.	19 50	18 50	18 50
Avoine 50 id.	8 50	7 50	7 50
P. de ter. 50 id.	5 25	2 75	3 50

Baisse de 50 c. sur le seigle et l'avoine, de 2 fr. sur le blé-noir, et de 25 c. sur l'orge et les pommées de terre.

Nombre de sacs : 400.

THÉÂTRE GAILLET

M. le Directeur du Théâtre Gaillot nous fait savoir que MARDI PROCHAIN, dans la Salle de la Mairie, il aura l'honneur de nous donner une Représentation.

Nous aimons à croire que beaucoup d'habitants de notre ville et des environs se feront un plaisir d'y assister. Les succès que ce théâtre a d'ailleurs obtenus à Quimper, pendant trois mois, nous font espérer une grande affluence de personnes.

Voici le programme de cette représentation :

LE GENDRE DE M. POIRIER, Comédie en quatre actes et en prose, par MM. L. AUGIER et J. SANDEAU.

Grand succès actuel du Théâtre Français.

BROUILLÉS DEPUIS WAGRAM, Vaudeville en un acte, par L. TUBOUST.

Ouverture des Bureaux, à 7 h. 1/2.

On commencera à 8 heures.

PRIX DES PLACES :

Reservées, 2 fr. 50. — Premières, 2 fr. Secondes, 1 fr.

VARIÉTÉS

Un marquis allait entrer dans un salon. Plusieurs jeunes dames se rangent pour le laisser passer.

— Soit, dit-il galamment en faisant une pirouette, mais alors il faudra m'appeler benedite.

— Parce que le benedite précède toujours les grâces.

Un garde champêtre arrête un ivrogne et le conduit devant le maire.

— Vous n'avez pas honte, lui dit le dernier, de vous mettre dans cet état là?

— Excusez-moi, M. le Maire; mais, comme on prétend que le vin sera hors de prix cette année, je fais mes provisions.

Maintenant que les tambours sont supprimés, qu'est-ce qu'on va faire de toutes les peaux d'âne?

— Pardieu! dit Saint-Genest, on en fera des contes.

On demandait à un vieux greffier s'il avait bien dormi.

— Oh! parfaitement, répondit-il : J'ai dormi du sommeil du Juge!

Sommaire du N° d'Août 1880 DU MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, Paris.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, 8 fr. 50. — Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton, membre de l'Institut) contient dans son numéro d'août, les articles suivants :

Le Cordonnier biographe; — L'Élan du Cap; — Murano; — Tribulations de maître Jodelle; — une Nouvelle (suite); — la Fondation de l'Observatoire; — l'Art chez soi (suite); — la Cathédrale Saint-André, à Bordeaux; — Petit Dictionnaire des arts et métiers (suite); — l'Evangéliste de Noyon; — etc.

Dessins de J.-B. Laurens, Freeman, V. Urrabieta, Brün, Gilbert, Sellier, A. Vinet, etc.

Société Anonyme des Carrières

Françaises et Belges réunies

Le capital à rémunérer est peu important (2,700,000 fr.). Le produit est demandé et d'un écoulement certain. Il n'y a pas d'usine à construire et pas d'immobilisation de capitaux; on ne peut craindre la dépense d'un matériel considérable qui serait à renouveler dans un temps plus ou moins long; tout le capital travaille; aussi la Banque Industrielle (10, faubourg Montmartre, Paris) offre-t-elle au public ce placement sans la moindre hésitation (le Télégramme financier).

SOMMAIRE DE LA FRANCE ILLUSTRÉE

Sam. 28 Août 1880. (N° 300)

TEXTE : Chronique, par Venet. — Revue de la Semaine, par Jean Le Guépin. — Distribution des prix à l'école libre d'Auteuil, par Alexandre de Salles. — La Campagne de l'Invinible (suite), par Albert Fornelles. — Bribes historiques : Le chevalier de la Barre (suite et fin), par Ch. Barthélemy. — Un précurseur de Saint-Vincent-de-Paul (suite et fin), par Léonce de La Rallaye. — Le Saint Drot, par Paul Féval. — Reclames. — Nos gravures, par S. — Ecches, par Emile Pradigault.

SUPPLÉMENT : Avis aux abonnés de la France illustrée. — Avis importants. — Notre courrier, par L. Roussel. — Bibliographie. — Les Délassements hebdomadaires, par Edme Simonot. — Choses et autres. — Chronique financière, par A. L.

GRAVURES : Le lion de Belfort, sur la place d'Enfer-Rochereau. — Arcachon : Observatoire, Phare, Buffet chinois, Entours de la station du chemin de fer, Casino. — Saint Hubert. — Arcachon : Villa Péreire; Vue générale de la plage, de l'Hôtel-de-France au Grand-Hôtel. — Arcachon : la corvette de l'Immaculée-Conception, vaisseau école des Dominicains.

On s'abonne : 40, rue La Fontaine, à Paris-Auteuil. — Paris, Départements, Algérie : Un an, 20 fr.; Six mois, 10 fr.; Trois mois, 5 fr.; Un mois, 1 fr. 75. — Etranger (union postale) : Un an, 25 francs.

SOMMAIRE DE LA CHASSE ILLUSTRÉE

Sam. 28 Août 1880 (N° 35)

L'Exposition de races canines à Bruxelles, par M. Ernest Bellocroix. — Hallali, par M. G. de Magniot. — La perdrix et les arêtes d'ouverture, par M. S. — A propos de l'ouverture. — Lours gris (far west), par M. Victor Tixier. — Correspondance à propos

de notre pétition. — Chronique de chasse, par M. Florian Pharaon. — Chronique sportive Informations hippiques, par M. Honoré Pinel. — Olfres et demandes. — Echos de la Chasse illustrée. — Un chat anachorète, par M. Maurice Dechasteuls.

Abonnement. — Paris et départements : un an, 50 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 7 fr. 50 — Le numéro, 40 c. — Administration, abonnement et rédaction chez M.M. Firmin Didot frères, fils et C^o, rue Jacob, 56, à Paris. — Directeur-gérant : A. Dinet.

VINS ET SPIRITUEUX

L'ancienne maison ERNEST LASSERRE et C^o de Bordeaux (cote notable) qui défie ses concurrents de vendre, d'offrir les mêmes facilités et conditions pour les placements, demande à être représentée dans chaque canton, références exigées. — Ecrire franco à E. LASSERRE et C^o à Bordeaux (Gironde). 4-3

LA RÉFORME

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET ÉCONOMIQUE.

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

BUREAUX : 15, Faubourg Montmartre, PARIS.

Directeurs : Gustave Francolin et Georges Lasserre

Sommaire du 15 Août 1880

Donmouchka, par A. L. — La Mythologie comparée, par Charles Bellagré. — La Moralité dans l'espèce humaine, par le Dr E. Debierre. — La prétendue infériorité de la femme, par M^{me} N. — Chronique scientifique, par Edgar Bérillon. — Chronique politique, par Lucien Delabrousse. — Bibliographie. — Bulletin financier.

ABONNEMENTS : Un an, 48 fr. Six mois, 9 fr. Un numéro, 75 cent.

LE GRELOT

Journal hebdomadaire, politique, satirique et illustré (10^e année). J. MADRE, directeur. Abonnements : 5 mois, 2 francs; 6 mois, 4 fr.; un an, 8 francs; le numéro, 15 centimes. LE GRELOT EST ADRESSÉ GRATUITEMENT à toute personne de la province qui s'abonne par l'entremise de M. MADRE à un ou plusieurs journaux de Paris. Renseignements et numéro spécimen sur demande. 81, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris.

OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France pour Articles faciles à placer et de première utilité, pouvant rapporter 2,000 fr. par an sans rien changer à ses habitudes. (On peut s'en occuper même ayant un emploi, soit homme ou dame.) S'adresser à M. E. Albert, 14, rue de Valenciennes, à Paris. — Joindre un timbre de 10 centimes pour l'envoi du prospectus, PRIX COURANTS ET CATALOGUE ILLUSTRÉ.

Le Rédacteur-Gérant, Ch. LE GOFF

B. NORELLOU

RIVE GAUCHE DU PONT, CHATEAULIN

Service à Volonté

DE CHATEAULIN A CARHAIX

A partir du Lundi 30 Août

Départ de Châteaulin, les Lundi, Mercredi et Vendredi, à 9 h. 1/2 du matin, après l'arrivée du train de Brest.

Départ de Carhaix, les Mardi, Jeudi et Samedi, à 7 h. du matin; arrivée à Châteaulin avant le départ des trains de Brest et Quimper.

zienski, Son Altesse m'envoie remplacer auprès de vous, le seif guide, interprète et cicérone que le comte Toposki avait mis à votre disposition.

— Mon cher André, lui répondit le jeune Français ému de voir un homme de cette valeur dans sa dépendance, mon cher André, il n'est pas pour moi de société plus agréable que la vôtre. J'accepte avec reconnaissance vos bons offices, mais à la condition expresse que le temps que vous me consacrerez ne soit pas dérobé à vos travaux; sinon, que votre délicatesse regarde l'acceptation comme non-avenue.

— Georges répliqua le comte affectueusement, Son Altesse ne m'eût pas attaché à votre personne que je vous aurais proposé d'être votre guide et votre conseil pendant les premières semaines de votre séjour au château. Quand vous aurez lié connaissance avec les hôtes, quand vous ne serez plus étranger parmi eux, je vous abandonnerai un peu à vous-même, mais pas entièrement; nous passerons ensemble les heures de loisirs que mes études me laissent. Georges, nous sommes amis et nous agirons entre nous en amis, simplement et fraternellement. — Vous plairait-il, après le déjeuner, d'explorer le domaine? Scopien est une résidence seigneuriale, curieuse à visiter. Constantement agrandie, embellie, enrichie par ses possesseurs successifs, elle atteste l'illustration et la richesse des princes Thémiranoff-Toposki.

Le jeune homme suivit le comte. Ils parcoururent salle à salle les somptueux palais du château, les musées, les bibliothèques, les galeries de peintures et de sculptures, de tableaux et de portraits.

Ils visitèrent ensuite la forteresse, formidable témoin des époques féodales; l'arsenal, ses canons, ses trophées militaires, ses faisceaux d'armes antiques et ses panoplies modernes; puis ce fut autour des théâtres et des églises.

Douze mille paysans habitaient les villages disséminés sur plusieurs points éloignés du domaine.

Georges visita les logements des écrivains, des employés et des innombrables domestiques desservant les palais.

Le comte lui fit faire le tour des serres plus vastes que celles du duc de Devonshire, propriétaire de Chatsworth, la plus belle terre de l'Angleterre et le reconduisit au château.

— Mon cher enfant, lui dit André Lazienki, vous dînez à Thémiranoff, au palais Toposki. n'oubliez pas mes recommandations touchant les Slaves. Méfiez-vous de leurs séductions. Soyez circonspect. Ne vous engagez pas trop avant dans les conversations particulières. Tenir tête à des coquettes russes, donner la réplique à des boyards civilisés sont travaux d'Hercule pour votre jeunesse. Les boyards qui ont de l'esprit n'en ont pas à demi, et cet esprit est d'une subtilité étonnante. Une langue mélodieuse le fait

encore valoir. Les Russes ont aussi une prodigieuse intelligence du français; ils en saisissent instantanément les finesses. La rapidité de leur intuition et l'acéré de leurs ripostes sont extraordinaires. Les femmes plus instruites que les hommes habiles en mariages, jouteraient à armes égales avec les Parisiennes, si elles apportaient dans la lutte leur franchise et leur sincérité. Mais la Parisienne joute pour plaire; la Russe pour dominer. Le paradoxe et la saillie étant de pierres de touche dont on ne joute pas sans sauter d'une folie aux audaces de l'opinion qui décèlent le fort et le faible du caractère de l'individu, c'est là qu'elle vous attire pour vous analyser et vous étudier à fond. Leur scalpel est incisif et sûr. Vous croyez ne leur avoir rien dit que vous vous êtes livrés; elles sont maîtresses de vos idées, de votre ambition, de vos plus secrètes pensées. Georges, gardez-vous des coquetteries féminines et ne vous liez pas avec les jouteurs.

— Je résisterai, mon cher Comte. Les beaux yeux des femmes et les discours dorés sont sans pouvoir pour moi. Un talisman cuirasse mon cœur, mon amour pour Odette.

Hélas! le talisman ne rendait pas son possesseur invulnérable. Séduit, fasciné, grisé par les flatteries et les amabilités qu'on lui prodigua, notre Français naïf se débattit dans les réts des charmeuses et des charmeuses et fut la proie de l'épervier. A minuit il fanfaronnait avec les seigneurs; à deux heures, il

entretenait la Valaque G..., la chambellane R..., le cosaque W...; à quatre, il était à la palatte du viveur des viveurs, Serge Douratorf.

X

La princesse Latone ne se couchait qu'au jour. Elle employait ses nuits à dépouiller sa correspondance, signer ses courriers, écrire ses lettres et se faire lire par ses lecteurs et lectrices les articles de journaux ou les pages remarquables des livres nouveaux.

Cette nuit-là, elle congédia ses secrétaires plus tôt que de coutume et manda le Comte Lazienki.

Le comte introduit, Latone Thémiranoff prit dans la masse des papiers épars sur son bureau un pli volumineux qu'elle lui tendit.

Le cachet de l'enveloppe protégeant le pli était brisé. Le Comte n'eut qu'à déployer le vélin et à prendre connaissance de ce qu'il contenait. L'ayant lu, il le rendit à la princesse qui le rejeta sur son bureau.

— Ces offres t'ont, sans doute été soumises? lui dit-elle d'un ton bref de l'interrogatoire qu'elle lui avait fait subir lors de son retour de l'Inde.

— Elles ne m'ont pas été soumises, répondit le Comte avec son même laconisme serf.

— Le duc d'Eperbourg, l'un de tes amis, les aura suggérées à lord Erding.

— Je l'ignore.

— Tu étais à Londres lorsqu'elles ont été

décidées en principe; tu étais à Londres le 25 avril de cette année quand les membres de la société les ont votées.

— D'où Votre Altesse infère...?

— Qu'il y a eu pression.

Une pâleur marbra le front du Comte. Les veines de ses tempes se gonflèrent à l'effort qu'il fit pour rester maître de lui devant une accusation aussi nettement formulée qu'il méritait.

— Il y a eu pression? dit-il amèrement.

— Il y a eu pression, trança la princesse.

— Je jure à Votre Altesse que j'y suis étranger.

— T'ai-je dit qu'elle fût exercée par toi?

Le Comte rougit d'avoir supposé Latone Thémiranoff capable de le soupçonner d'une indécatesse, sa conduite antérieure à son égard ne lui donnant pas lieu de mal juger.

— Je ne l'accuse pas, reprit-elle. La société ne pouvait que s'intéresser à ta position et avoir à cœur de te délivrer d'un monstrueux servage. Ce pli renferme une indemnité pécuniaire de quatre cent mille roubles. C'est peu. Je t'estime davantage. Mais, à prix égal de ta valeur, je répondrai ce que j'ai répondu à lord Erding, président de la société des littérateurs linguistes : « Les Thémiranoff achètent des esclaves, ils n'en vendent pas. »

AUGUSTA COUPEY.

(A continuer.)

Tribunal de commerce de Châteaulin
(Finistère)

FAILLITE

Par Jugement en date du trente et un août mil huit cent quatre vingt, dûment enregistré et rendu par le Tribunal civil de première instance de Châteaulin, faisant fonctions de Tribunal de Commerce, le sieur Pierre PÉTILLON, commerçant, demeurant au bourg de Trégourez, a été déclaré en état de faillite.

Monsieur BONAMY, juge d'instruction, a été nommé juge-commissaire et Monsieur HALLÉGUEN, avoué, syndic provisoire de la Faillite.

Le Tribunal a ordonné l'apposition des scellés au domicile du failli et le dépôt de sa personne à la Maison d'arrêt.

POUR EXTRAIT :

Pour le Greffier du Tribunal,
P. NOURY, c. g.

Etude de M^e Auguste GIRAULT, avoué à Châteaulin.

VENTE D'IMMEUBLES

Par Conversion de Saisie.

Le Samedi vingt-cinq Septembre mil huit cent quatre vingt (25 Septembre 1880), onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Châteaulin, au Palais de Justice à Châteaulin,

Il sera procédé à l'adjudication par suite de conversion de saisie, d'Immeubles propres au sieur Yves Le Bihan, veuf de Marie-Catherine Halléguen, cultivateur à Coatcaër en Lannédern, situés au village de Coatcaër en la commune de Lannédern, et au village de Guengraonic en la commune du Clotire, le tout canton de Pleyben, arrondissement de Châteaulin, département du Finistère, en deux Lots composés comme suit et sur les mises à prix suivantes :

PREMIER LOT.

Immeubles à Coatcaër en Lannédern, propres à Yves Le Bihan, comprenant :

Une maison servant actuellement de crèche, construite en maçonnerie et couverte en ardoises, ayant pignons et cheminées aux midi et nord, porte et quatre fenêtres à sa costière levant, rez-de-chaussée et grenier au-dessus ;

Une crèche contigue au pignon midi de la maison, construite en pierres et couverte en ardoises ;

L'aire à battre. — La part indivise de Le Bihan dans le puits ; tous ces articles sont portés sur la matrice cadastrale de la commune de Lannédern sous les numéros sept cent trente neuf et sept cent cinquante deux du plan cadastral ;

N^o 736 Terres. — Numéro sept cent trente six : un courtill nommé *Liors Gorre Leur*, contenant quatre ares dix centiares, ci. » h 04 a 10 c

N^o 702 — Numéro sept cent deux : Un pré nommé *Foennec Merck Pasquet*, contenant trente trois ares quarante centiares, ci. » 33 40

N^o 713 — Numéro sept cent treize : *Parc Duellaff*, autrefois sous landes et bruyère, et actuellement sous terre labourable, contenant quatre vingt quatre ares quatre vingts centiares, ci. » 84 80

N^o 731 — Numéro sept cent trente un : un courtill nommé *Ar Jardin Vihan*, trois ares trente centiares, ci. » 03 30

N^o 738 — Numéro sept cent trente huit : un courtill nommé *Ar Verger Vian*, cinq ares quatre vingt dix centiares, ci. » 05 90

N^o 4002 — Numéro mille deux : une garenne nommée *Goarem an toux*, sous lande, deux hectares quatre vingt trois ares trente centiares, ci. 2 83 30

N^o 4015 — Numéro mille quinze : une garenne nommée *Ar Yun Bian*, autrefois sous lande et actuellement sous terre labourable, cinquante sept ares, ci. » 57 »

N^o 4016 — Numéro mille seize : un champ, terre labourable, nommé aussi *Ar Yun Bihan*, un hectare soixante trois ares quarante centiares, ci. 4 63 40

N^o 4017 — Numéro mille dix sept : une garenne nommée aussi *Ar Yun Bian*, autrefois sous lande et actuellement sous terre labourable, dix huit ares, ci. » 48 »

N^o 753 — Numéro sept cent cinquante trois : un

champ terre labourable nommé *Parc Léon*, quatre vingt quatorze ares soixante dix centiares, ci. » 94 70

N^o 732 — Numéro sept cent trente deux : un courtill nommé *Liors an Ty*, dix ares vingt centiares, ci. » 40 20

Enfin, tous les Immeubles propres à Yves Le Bihan au lieu et dépendances de Coatcaër, en Lannédern.

Contenance totale du premier lot, huit hectares quarante quatre ares quatre vingt dix centiares, ci. 8 h 44 a 90 c

Mise à prix : deux mille francs, ci. 2,000 fr.

SECOND LOT.

Une Petite Tenue au village de *Guengraonic*, en la commune du Clotire, comprenant :

Une maison construite en pierres et couverte en ardoises, ayant rez de-chaussée et grenier au-dessus ;

Une crèche construite en maçonnerie et couverte en ardoises ;

Une garenne nommée *Ménez Bras*, autrefois sous lande et actuellement sous terre labourable ;

Enfin, tous les Immeubles du sieur Le Bihan, aux dépendances de Guengraonic, en la commune du Clotire.

Lesdits articles sont portés au plan cadastral de la commune du Clotire, pour une contenance d'environ deux hectares quarante un ares, ci. 9 h. 41 a. sous le numéro neuf cent quatre vingt deux (982), section A, et sont affermés au sieur Pierre Inoff, cultivateur audit lieu de Guengraonic, moyennant un fermage annuel de cent quinze francs (115 f.) suivant bail du vingt sept février mil huit cent soixante quatorze, au rapport de Maître CORRIC, notaire à Pleyben.

Mise à prix : mille francs, ci. 1,000 fr.

Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement, sur conversion de saisie, rendu par le Tribunal civil de Châteaulin le onze août mil huit cent quatre vingt, enregistré et notifié,

A la requête de :

Alexandre Salonne, propriétaire, demeurant rue de la Mairie, numéro 40, à Brest, saisissant, ayant pour avoué Maître Auguste GIRAULT, demeurant sur la Place, à Châteaulin,

Contre :

Yves Le Bihan, veuf de Marie-Catherine Halléguen, cultivateur au village de Coatcaër en la commune de Lannédern, partie saisie, ayant pour avoué Maître Corentin HALLEGUEN, demeurant sur la Place, à Châteaulin.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal civil de Châteaulin, où toute personne peut en prendre connaissance.

Fait à Châteaulin par l'avoué poursuivant soussigné le vingt six août mil huit cent quatre vingt.

A. Girault.

LE CORRE, receveur.

Etude de M^e Auguste GIRAULT, avoué à Châteaulin.

VENTE D'IMMEUBLES PAR LICITATION

Le samedi vingt-cinq septembre mil huit cent quatre vingt (25 septembre 1880), onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Châteaulin, au palais de justice, à Châteaulin,

Il sera procédé à l'adjudication, sur licitation, d'Immeubles situés au village de Coatcaër en la commune de Lannédern, canton de Pleyben, arrondissement de Châteaulin, département du Finistère, en un seul lot composé comme suit et sur les mises à prix suivantes :

IMMEUBLES A COATCAER

Indivis entre le sieur Yves Le Bihan, cultivateur audit lieu de Coatcaër en Lannédern et Catherine, Maurice et Yves Le Bihan, enfants mineurs issus de son mariage avec défunte Marie-Catherine Halléguen.

Comprenant :

1^o Sous aire et dépendances, dix ares soixante huit centiares, ci. » h 10 a 68 c.

2^o Sous pré, soixante seize ares vingt centiares, ci. » 76 20

3^o Sous terre labourable, quatre hectares trente un ares, ci. 4 31 »

4^o Sous lande, cinq hectares soixante onze

ares soixante dix centiares, ci. 5 71 70

Contenance totale : dix hectares quatre vingt neuf ares cinquante huit centiares, ci. 10 h. 89 a 58 c.

Et généralement tous les immeubles et droits immobiliers acquis par la communauté Le Bihan-Halléguen du sieur Guillaume Quelfennec, cultivateur au Guilly en Logueffret, moyennant un prix principal de onze mille sept cents francs, aux termes d'un contrat de vente du huit décembre mil huit cent soixante trois, enregistré, au rapport de M^e LEGUYADER, notaire à Brasparts.

Mise à prix, cinq mille francs, ci. 5,000 fr.

Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Châteaulin le onze août mil huit cent quatre vingt, enregistré et notifié.

A la requête de :

Alexandre Salonne, propriétaire, demeurant rue de la Mairie, numéro quarante, à Brest, demandeur par exploit des dix neuf et vingt un Juin mil huit cent quatre vingt, ayant pour avoué M^e Auguste GIRAULT, demeurant sur la Place à Châteaulin.

Contre :

1^o Yves Le Bihan, cultivateur à Coatcaër en la commune de Lannédern, tant en privé nom que comme tuteur légal de Catherine, Maurice et Yves Le Bihan, mineurs issus de son mariage avec Marie-Catherine Halléguen ;

2^o Maurice Halléguen, aubergiste au Pont-Coblan en la commune de Pleyben, en sa qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Le Bihan ;

Defendeurs audit exploit ayant pour avoué M^e Corentin HALLEGUEN, demeurant sur la Place, à Châteaulin.

L'adjudication aura lieu en présence dudit Maurice Halléguen, aubergiste à Pont-Coblan en Pleyben, subrogé-tuteur desdits mineurs Le Bihan.

Et aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal civil de Châteaulin, où toute personne peut en prendre connaissance.

Fait à Châteaulin par l'avoué poursuivant soussigné, le vingt six août mil huit cent quatre vingt.

A. Girault.

Enregistré à Châteaulin, le vingt six août mil huit cent quatre vingt, folio soixante dix sept, recto, case cinq. — Reçu un franc cinquante centimes, décimes, trente huit centimes.

LE CORRE, receveur.

Etude de M^e Edouard FENIGAN, Avoué à Châteaulin.

VENTE D'IMMEUBLES PAR LICITATION

Poursuivie à la requête de Michel Le Roy et Marie Allain sa femme, cultivateurs domiciliés en la commune de Landeleau, demandeurs par exploit du vingt quatre mai mil huit cent quatre vingt, lesquels continuent pour leur avoué près le Tribunal de première instance de Châteaulin, M^e Edouard FENIGAN,

Contre :

1^o et 2^o Jean Lagadec et Louise Nédellec sa femme, cultivateurs, domiciliés au bourg de Plouyé, tutrice et co-tuteur de Joseph Allain, fils mineur issu du premier mariage de ladite Louise Nédellec, avec feu Pierre Allain, ledit mineur sans profession, domicilié chez son tuteur, défendeurs au susdit exploit ;

3^o Joseph Allain ;

4^o Julien Biquetel, veuf de Marie Allain, père et tuteur légal de Corentin et Françoise Biquetel, ses enfants mineurs, cultivateur demeurant au Costy en Plouyé ;

5^o et 6^o Marie-Jeanne Allain, mineure émancipée par le mariage et Yves Derrien son mari et curateur de droit, pour l'assister et autoriser, cultivateurs, demeurant

Lisez le Jeudi LE MOUVEMENT FINANCIER

PAR AN	moyennant	PAR AN
50	cinquante centimes par an	50
Centimes	on reçoit	Centimes
LE MOUVEMENT FINANCIER		

Journal du Jeudi, grand format, le meilleur, le plus indépendant et le plus complet des journaux financiers. Le journal publie non-seulement la cote officielle, mais les cotes du marché en banque. Le lecteur y trouvera les conseils les plus sérieux et les meilleurs pour améliorer sa fortune et grossir son revenu.

Adresser son abonnement à M. le Directeur du MOUVEMENT FINANCIER, 26, rue Feydeau, à PARIS.

au bourg de Collorec, intervenants par acte du quinze juillet mil huit cent quatre vingt, tous ayant pour avoué Maître Henry GUERMEUR.

En vertu de jugement rendu par le Tribunal de Châteaulin le vingt juillet mil huit cent quatre vingt.

Les Immeubles à vendre sont situés aux lieux de *Lézélé* et du *Quinquis* en la commune de Plouyé, et au *bourg de Plouyé*, canton d'Huelgoat, arrondissement de Châteaulin.

Ils seront vendus en sept lots composés comme suit et sur les mises à prix suivantes :

PREMIER LOT

Près le village de *Lézélé*,

Une prairie dite *Prat Lézélé* ou *Prat ar Carbont*, contenant quarante huit ares, donnant des levants et couchants sur chemin, et des nord et midi sur terres à Le Moal,

Sur la mise à prix de mille francs, ci. 1,000 fr.

DEUXIÈME LOT

Aux dépendances du Bourg

1^o *Parc Pont Ezen d'antraon*, terre labourable, contenant un hectare cinquante ares, donnant du levant sur Jean Le Bras, du couchant sur Michel Le Borgne ;

2^o *Praden Pont Ezen*, pré de dix ares au couchant du précédent, et y joignant, donnant des nord et couchant sur Le Borgne,

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci. 1200 fr.

TROISIÈME LOT

Aux dépendances du Bourg

Parc Pont Low, terre labourable de soixante ares, joignant au couchant verger à Pierre Jaffrennou,

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. 500 fr.

QUATRIÈME LOT

Aux dépendances du Bourg

1^o *Parc Marre Bian*, terre labourable de vingt quatre ares, donnant du midi sur Monsieur Nédellec, du levant sur veuve Lévêque ;

2^o Une portion suivant bornes d'environ douze ares dans une prairie grasse dite

Praden Poul Evier, donnant du couchant sur Monsieur Nédellec, du midi sur Tanguy, Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. 500 fr.

CINQUIÈME LOT

Entre le Bourg et *Lézélé*

Parc ar Groas, terre labourable de soixante ares, donnant du couchant sur champ à Bernard, du levant sur Biquetel, Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci. 400 fr.

SIXIÈME LOT

Aux dépendances du Quinquis

Moitié bout d'en bas au nord d'une lande dite *Goarem ar Goff*, ladite moitié contenant soixante douze ares, donnant du midi sur l'autre moitié à Monsieur Nédellec, de toutes autres parts sur terres du Quinquis et de *Lézélé*,

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200 fr.

SEPTIÈME LOT

Au Bourg

Une maison, moitié d'aire à battre, sur cette aire un hangar, le tout débordé par biens du Bourg,

Sur la mise à prix de sept cents francs, ci. 700 fr.

Le cahier des charges de la vente est déposé en l'étude de Maître LANCIEN, notaire à Carhaix.

Il sera.

Le Mardi vingt-huit Septembre mil huit cent quatre vingt, à midi, en l'étude et par le ministère dudit Maître LANCIEN, notaire à Carhaix,

Et en présence dudit Joseph Allain, subrogé-tuteur dudit mineur Joseph Allain et des mineurs Biquetel,

Procédé à l'adjudication desdits Immeubles, sur les mises à prix ci-dessus déterminées par le Tribunal.

Châteaulin le vingt quatre août mil huit cent quatre vingt.

E. Fénigan.

Enregistré à Châteaulin le vingt quatre août mil huit cent quatre vingt, folio soixante seize, verso, case deux. — Reçu un franc cinquante centimes, décimes, trente huit centimes.

LE CORRE, receveur.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :

PARIS, 4 An. 6 fr.	DÉPARTEMENTS, 4 An. 8 fr.
6 Mois. ... 3 »	6 Mois. ... 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE, 4 An, 8 fr. 50.

Paris, 10 cent. le numéro. — Départements, 14 cent. le numéro.

Quarante-quatre Volumes sont en vente :

Le Volume broché, pour Paris : 3 francs ; pour les Départements, 4 francs.

La Collection du *Journal du Dimanche* renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzalès, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Morel, Turpin de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Pour paraître immédiatement :

LE DERNIER CORSAIRE

Par CHARLES DESLYS et JULES CAUVAIN.

ADMINISTRATION : Paris, Place Saint-André-des-Arts, 44.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

LES TRACTS ILLUSTRÉS

PUBLICATION HEBDOMADAIRE A 5 CENTIMES

Abonnement, Un An : 3 Francs.

4 numéros. 0.05	Le volume de 52 n ^{os} relié P... 3. »
» franco. 0.07	» broché P... 2.50
200 numéros. 7.50	La série de 40 n ^{os} brochés P... 0.50

Chaque 400 au-dessus de 200, 3 francs.

Adresser les demandes à M. ROUSSEL, 40, rue La Fontaine, Paris Auteuil.

LA SITUATION

4 FRANCS par AN

Journal de grand format, le plus complet et l'un des plus anciens journaux financiers, le meilleur guide accrédité de l'Épargne

OFFRE GRATUITEMENT à toute personne qui s'abonne pour un an

Une superbe prime d'Argenterie

expédiée franco et à choisir sur les Articles suivants :

1^o Un service à café, composé de 6 cuillers métal blanc argenté, modèle riche avec très-joli écriin ;

2^o Une magnifique timbale guillochée, argentée ;

3^o Un très-beau couvert de table (cuiller et fourchette) métal blanc argenté, genre riche.

Tous ces articles, d'Argenterie de 1^{re} qualité, sortent de la grande maison d'orfèvrerie ADOLPHE BOULENGER, de Paris, et sont d'une valeur supérieure au prix d'abonnement.

Adresser 4 fr. en bon ou timbres-poste, à l'Administrateur du Journal LA SITUATION, 33, rue Vivienne à Paris.